



Enfants maltraité par la mere

Par **hunter**, le **13/01/2010** à **00:28**

Bonjour,

ma question est simple, la mere de mes enfants a t'elle le droit de partir avec les enfants sans jugements en quittant le domicile conjugale ?

En effet , ma femme menace de partit avec les enfants bien qu'elle soit instable et maltraite les enfants . Merci pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **13/01/2010** à **10:48**

[fluo]CONSULTATION JURIDIQUE EN DROIT DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT DANS LES BOUCHES DU RHONE (13) :[/fluo]

ARLES

sur R.D.V.: 04 90 52 20 61
Maison du Droit
Boulevard Gambetta
2ème et 4ème Mercredis de 14h à 17h

AUBAGNE

sans R.D.V.: 04 42 36 98 10
Maison de la Justice et du Droit

26, Cours Voltaire
3ème Mercredi de 14h à 17h

ISTRES

sur R.D.V.: 04 42 41 15 20
Maison du Citoyen - 24, boulevard Victor Hugo
4ème Mercredi de 14h à 17h

MARTIGUES

sur R.D.V.: 04 42 41 32 20
Maison de la Justice et du Droit
Place Parardis St Roch
2ème et 4ème Mercredis de 14h à 17h

MIRAMAS

sur R.D.V.: 04 90 50 30 96
Maison du Droit-Place des Vents Provençaux
2ème Mercredis de 14h à 17h

SALON DE PROVENCE

sur R.D.V.: 04 90 45 32 80
Maison de la Justice et du Droit - Place Passelaigue
4 ème Mercredi de 14h à 17h

VITROLLES

sans R.D.V.: 04 42 89 03 31
Maison du Droit - Bâtiment la Ginèstre - Quartier Les Plantiers (au pied de la Tour Camargue)
2ème Mercredi de 9h à 12h

Bonjour, prenez contact avec la Maison de Justice et du Droit proche de votre domicile pour consulter un avocat relativement à vos préoccupations, courage et bonne journée à vous.